

Règlement des épreuves (3km, 5km et 15km)

Samedi 15 octobre 2022

Article 1 : Organisation

Cette épreuve est organisée par le TCM (Triathlon Club du Montreuillois) présidé par Monsieur HENRY Marc. Elle aura lieu le Samedi 15 octobre 2022, à Ecuire. Elle est composée d'une course enfants, d'une course ado et d'une course adultes.

Adresse du siège : Piscine de la CCM Chemin Blanc 62170 Ecuire

Téléphone : 06 84 15 85 51

N° SIRET du club est : 492 605 415 000 16

Le Bike & Run du Montreuillois est organisé suivant les règles de la FFTRI en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident dû à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Règles principales applicables à cette épreuve.

- Un VTT pour un binôme de deux athlètes. Les relais se font en pose libre. Deux passages à deux obligatoirement sont prévus : un à mi - course, un autre à l'arrivée.
- Port du casque à coque dure (norme CE) obligatoire sur TOUTE la course.
- Dossard sur le ventre fixé par 3 points. Ceinture porte-dossard autorisée.
- Les extrémités du guidon doivent être protégées par des embouts. Les VTC sont autorisés.
- Les concurrents devront se soumettre aux décisions des arbitres.
- Les puces seront de type bracelet-cheville. Le dossard doit être positionné devant et toujours être visible.
- Sur la course adultes (15 km), une zone ne permet pas la pose du vélo, elle est située Rue Cavée Christophe, Rue des Pichonniers, Rue du Hamel (de son intersection avec la Cavée Christophe à celle avec la Rue de la Mairie).

Article 2 : Licences et certificats médicaux

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFTRI "compétition". Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence. Elles sont ouvertes aux non-licenciés et aux licenciés "loisir" qui devront fournir obligatoirement une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non-contre-indication à la pratique des sports enchaînés en compétition et d'une preuve du règlement du pass-compétition dû..

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme ne pourra pas être inscrite.

Article 3 : Catégories d'âge

La course de 3 km est ouverte à toute personne née en 2011, 2012 (autorisation parentale obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical).

La course de 5km est ouverte à toute personne née en 2007, 2008, 2009, 2010 (autorisation parentale obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical).

La course de 12km est ouverte à toute personne née en 2006 ou avant.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via Chronopale avant 13/10/2022.

4-1 : Tarifs

- Le 15 km : 20 euros + frais d'inscription en ligne (+ montant du Pass-compétition si licence loisir ou non licencié)
- Le 5 km : 10 euros + frais d'inscription en ligne (+ montant du Pass-compétition si licence loisir ou non licencié)
- Le 3 km : 5 euros + frais d'inscription en ligne (+ montant du Pass-compétition si licence loisir ou non licencié)

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Dossards, départs, arrivées

Les dossards sont à retirer Salle Nord, Rue de la Mairie à Ecuire à partir de 13h.

Les départs se feront rue André.

Les arrivées se feront au même endroit.

Article 6 : Horaires

	Pupilles
	13h00 Accueil et remise des dossards 13h45 Ouverture du parc à vélo 13h55 Briefing de course 14h00 Départ de la course 14h30 Remise des Prix (Médailles)
Benjamins - Minimes	Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans
13h00 Accueil et remise des dossards 14h15 Ouverture du parc à vélo 13h25 Briefing de course 14h30 Départ de la course 17h30 Remise des Prix (Lots et Coupes)	13h00 Accueil et remise des dossards 15h00 Ouverture du parc à vélo 15h10 Briefing de course 15h15 Départ de la course 17h30 Remise des Prix (Lots et Coupes)

Article 7 : Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de chaque course.

Article 8 : Dossard

Il devra être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course. Porte-dossard autorisé.

Article 9 : Sécurité

Une assistance médicale est présente sur la course. Les signaleurs sécuriseront les traversées de routes.

Article 10 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un problème de santé.

Article 11 : Récompenses

La remise des prix aura lieu à 17h30, Salle Nord.

Pour le 15 kms seront récompensés: les 3 premiers binômes hommes, femmes,mixtes) au scratch ainsi que le 1er binôme femme, homme et mixte chez les cadets/juniors.

Pour le 5 kms seront récompensés:le premier binôme homme, femme et mixte des catégories benjamin et minime.

Pour le 3kms seront récompensés: le 1er binôme homme, femme et mixte de la catégorie pupille.

Article 12 : Mise hors-course

L'organisation se donne le droit de mettre un concurrent hors course pour les motifs suivants : non-respect de la réglementation FFTRI, non-port du dossard, pollution ou dégradation du site, non-respect du tracé, non-respect des consignes et des signaleurs.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur les zones de départ et d'arrivée.

Article 14 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais d'inscription en ligne), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, conditions sanitaires "COVID" ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.